

***PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LEVAINVILLE  
EN DATE DU LUNDI 12 AVRIL 2021***

**Date de convocation**

06/04/2021

L'an deux mil vingt-et-un

Le lundi 12 avril 2021 à 19 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de LEVAINVILLE,

légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Salle de la Grange sous la présidence de M. DARRIVERE Michel, Maire.

**Date d'affichage**

06/04/2021

**Présents :** M. DARRIVERE Michel, *Maire*, Mmes TROUFLEAU Martine, PLANELLE Jacqueline, M. BARD Antony, *Adjoints*, MM. BIALIK Dominique, DEREU Bernard, MOTTIN Gérard, AUDOIN Rémy, Mmes GELEZ Sandrine, DAUBRAS Sandrine.

**Nombre de Conseillers**

En exercice 11

Présents 10

Votes 10

**Absente excusée :** Mme FOUSSAT Marie

**Secrétaire de séance :** Mme TROUFLEAU Martine

---

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Compte Administratif 2020 / Affectation du résultat
- 2- Taxes communales 2021
- 3- Budget Primitif 2021
- 4- Modification des statuts de la com com : rajout de la compétence mobilité
- 5- Incorporation d'un bien sans maître dans le patrimoine privé de la Commune
- 6- Autorisation donnée au Maire de vendre ce bien sans maître
- 7- Autorisation donnée au Maire d'acquérir le terrain mitoyen de la salle Communale
- 8- Questions diverses



**1- OBJET :**

***COMPTE ADMINISTRATIF 2020  
AFFECTATION DU RESULTAT***

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif de la Commune établi pour l'année 2020.

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion 2020 établi par le Trésorier de Mainténon.

### 1°) Exercice 2020

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	44 582,35	39 948,10	<b>4 634,25</b>
Fonctionnement	271 188,49	205 940,32	<b>65 248,17</b>
<b>Total</b>	<b>315 770,84</b>	<b>245 888,42</b>	<b>69 882,42</b>

### 2°) Résultat de clôture 2020

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	<b>-37 893,68</b>		4 634,25	<b>-33 259,43</b>
Fonctionnement	53 729,57	37 893,68	65 248,17	<b>81 084,06</b>
<b>Total</b>	<b>15 835,89</b>	<b>37 893,68</b>	<b>69 882,42</b>	<b>47 824,63</b>

### 3°) Restes à réaliser 2020

Etat néant

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le Compte de Administratif 2020 de la Commune dont les résultats sont présentés ci-dessus.

#### Affectation de la manière suivante :

Sur le résultat de fonctionnement (+ 81 084,06 €)

- 1) Au besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 33 259,43 €, à porter en recette au compte 1068 « Excédent de Fonctionnement Capitalisé »
- 2) Report du solde à la section de fonctionnement pour 47 824,63 € en recette au compte 002 « Excédent antérieur reporté »

Monsieur le Maire n'a pas pris part à cette délibération.

*Pour : 09      Abstention : 0      Contre : 0*

### 2- OBJET :

#### **BUDGET PRIMITIF 2021.**

Le Maire présente aux conseillers le projet de budget primitif pour l'année 2021.

Ce budget tient compte de la reprise du résultat de l'année 2020, soit :

#### Affectation de la manière suivante :

Sur le résultat de fonctionnement (+ 81 084,06 €)

- 1- Au besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 33 259,43 €, à porter en recette au compte 1068 « Excédent de Fonctionnement Capitalisé »
- 2- Report du solde à la section de fonctionnement pour 47 824,63 € en recette au compte 002 « Excédent antérieur reporté »

*Pour : 10      Abstention : 0      Contre : 0*

### **3- OBJET :**

#### ***TAXES COMMUNALES 2021.***

Afin d'assurer la compensation fiscale de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties est égal au taux de la commune en 2020, soit 18,63%, + le taux départemental en 2020, soit 20,22%.

Ainsi, le Conseil Municipal vote les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,85%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25,28%

*Cette délibération annule et remplace celle du 30 septembre 2020.*

*Pour : 10    Abstention : 0    Contre : 0*

### **4- OBJET :**

#### ***Modification statutaire Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France – Prise de compétence mobilité***

Les membres du Conseil Municipal approuvent la modification statutaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France concernant la prise de compétence mobilité sans reprise des services régionaux du ressort de la communauté, comme le permet la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019, n°2019-1428, dite «LOM».

La délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France ayant pour objet cette modification statutaire est annexée à la présente délibération.

*Pour : 10    Abstention : 0    Contre : 0*

### **5- OBJET :**

#### ***Incorporation biens sans maître dans le patrimoine privé de la Commune.***

Le Conseil Municipal donne son accord pour incorporer les parcelles suivantes dans le patrimoine privé de la Commune :

- Parcelle section AB n°77 de 620 m<sup>2</sup> au lieudit « Monjudé »
- Parcelle section AB n°197 de 588 m<sup>2</sup> au lieudit « Monjudé »

*Pour : 10    Abstention : 0    Contre : 0*

### **6- OBJET :**

#### ***Acquisition terrain mitoyen de la salle communale.***

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire d'acquérir le terrain mitoyen de la salle polyvalente la Grange, cadastré section AC n°95.

*Pour : 10    Abstention : 0    Contre : 0*

**7- OBJET :**

***Participation PVR spécifique pour un terrain constructible.***

Le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de renforcer le réseau électrique pour la construction de la maison d'habitation de M. Martins Fernandes Dimitri Impasse du Clos des Gardes. Le coût des travaux d'extension et raccordement électrique à la charge de la Commune, selon l'avis d'ENEDIS, est de 3 329,40 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de refacturer cette participation pour le financement du réseau électrique à Monsieur Martins Fernandes Dimitri.

*Pour : 10    Abstention : 0    Contre : 0*

**8- OBJET :**

***Désignation des délégués des syndicats.***

Après délibération, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les délégués suivants :

**SMVA (Syndicat Mixte de la Voise et ses Affluents) :**

Titulaire : M. Bernard DEREU

Suppléant : M. Michel DARRIVERE

**SYNDICAT ASSAINISSEMENT ET DRAINAGE DE LA REGION D'UMPEAU :**

Titulaire : Mme Sandrine DAUBRAS

Suppléante : Mme Sandrine GELEZ

**SYNDICAT A VOCATION SCOLAIRE DU CANTON D'AUNEAU :**

Titulaires : Mme Martine TROUFLEAU et M. Michel DARRIVERE

Suppléants : M. Rémy AUDOIN et M. Dominique BIALIK

**SIPSTA :**

Titulaire : M. Michel DARRIVERE

Suppléant : M. Antony BARD

*Pour : 10    Abstention : 0    Contre : 0*